



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 26217

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le décret n° 2012-1203 du 29 octobre 2012 relatif à la prise en charge par l'État du coût correspondant aux trimestres d'assurance vieillesse validés par les sportifs de haut niveau. Il lui demande de bien vouloir lui dresser un bilan de ce dispositif depuis sa mise en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26217

Rubrique : Retraites : régime général

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 mai 2013](#), page 4872

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)